

EDITO

N'hésitez pas à soumettre vos questions à l'A.F.I.C. et, par son intermédiaire aux élus, Conseillers Municipaux et Maire de Fayence ainsi qu'au Conseiller Général.

Certes, vous ne pouvez espérer pour tous les cas de figure la satisfaction de vos demandes, mais celles-ci seront enregistrées et traitées.

Bien sûr des arguments parfois vous seront exposés ou opposés pour ne pas les satisfaire, au nom de :

- **l'intérêt général**, sacro saint propos qui ne détermine pas où est l'intérêt, ses limites et qui en bénéficie.

- **considération budgétaire**, oui ! Peut être ! Mais il faut être sûr des priorités et les expliquer aux Fayençoises et Fayençois.

- **c'est pas moi, c'est l'autre**, alors la ! Dites-vous bien que cela n'est jamais vrai, sauf dans le cas de l'obligation du respect des lois et règlements de la République française intégrant, si cela est le cas, les directives européennes.

Mais nous espérons que ces arguments éculés disparaîtront petit à petit du langage de tous pour arriver à un vrai langage basé sur les faits, les règlements bien expliqués et bien compris et le respect des administrés sans exclusive ni sélection.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2001

26 présents sur 27 conseillers municipaux (20 de la majorité, 6 de l'opposition).

Délibération n°1 : SYSTEME DE FILTRATION DE LA PISCINE : choix d'une entreprise pour les travaux de réfection.

Pour information : ces travaux concernent les travaux de filtration et de désinfection; 4 entreprises ont soumissionné, le choix s'est porté sur la moins disante.

Les travaux se feront en 2 phases :

1. mise en conformité provisoire avant le 1^{er} juillet.
2. réparation définitive durant l'intersaison.

Le Maire propose ce choix au vote du conseil municipal.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : Il est à noter que ce problème étant connu courant 2000, le retard pris implique que la piscine ne sera pas disponible en juin pour les scolaires.

Dans un deuxième temps, il restera à traiter le problème de l'étanchéité.

Délibération n°2 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE : virement de crédit..

M. le Maire propose afin d'acquérir un nouveau serveur informatique, de compléter l'enveloppe financière, prévue au budget primitif (200 000 francs TTC) d'un montant de 35 000 francs.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

Délibération n°3 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE : licence d'utilisation et de maintenance.

M. le Maire propose que parallèlement à l'acquisition des nouveaux logiciels informatiques, il convient de signer les contrats de maintenance correspondants:

- Un contrat de licence d'utilisation de logiciel.
- Un contrat de suivi de logiciel.
* maintenance centralisée 9952 francs HT/an.
* assistance d'utilisation 6 636 francs HT/an.
- Un contrat de maintenance de nouveaux serveurs (extension de garanties sur site).
* serveur : 1 516 francs HT/an.
* système de sauvegarde interne : 452 francs HT/an.

Le groupe d'opposition souhaite avant de se prononcer avoir une vue d'ensemble de ce projet d'informatisation des services de la mairie.

Aux questions posées par l'opposition, M. le Maire et l'adjoint aux finances répondent :

- Quel est le besoin ? *Renouveler le parc informatique ne répondant plus aux besoins de la Commune.*
- La configuration proposée répond-elle aux besoins ? *OUI.*
- Tous les postes de travail sont-ils en réseau ? *OUI*
- Quelle est la société qui propose cet équipement ? D'autres communes sont-elles clientes de cette société ? Quel retour d'expérience ? *La société retenue, MAGNUS, équipe aujourd'hui un grand nombre de communes, qui sont satisfaites du matériel et des services proposés.*

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : nous avons compris que la société MAGNUS fournissait un ensemble complet, logiciel de comptabilité, paye, et gestion des élections avec son propre savoir-faire, les services de Fayence doivent adapter la façon de faire. Pour que cela fonctionne et que l'investissement ne soit pas gaspillé, il faut faire en sorte que l'ensemble des employés apporte son adhésion au système. Pour cela il faut, leur apporter une formation personnelle de grande qualité.

Délibération n°4 : EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE : demande de subvention au conseil général.

Dans le cadre du renouvellement du matériel informatique pour un montant de 195 676 francs HT.

M. le Maire propose de solliciter le Conseil Général pour une subvention.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

Délibération n°5 : EREF : demande à l'Etat d'un agrément formation.

M. le Maire propose que l'EREF (Espace Rural Emploi Formation) reçoive l'agrément formation, c'est à dire qu'il puisse devenir un centre de formation aux services des particuliers, des partenaires (ANPE, DDTEFP) et des entreprises.

L'opposition approuve cette démarche et insiste sur la nécessité de donner tous les moyens à l'EREF pour mener à bien cette mission et pérenniser sa structure.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : la formation tant générale qu'aux NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) représente un enjeu important notamment dans la recherche d'un emploi ou dans la mise à niveau de son propre emploi.

Seule une forte volonté municipale sera garante de la réussite de l'EREF.

Délibération n°6 : EREF : création d'une régie de recettes pour l'animation multimédia.

M. le Maire propose la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des sommes versées par les bénéficiaires des prestations du Centre de Formation.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

Délibération n°7 : EREF : animation multimédia : création de tarifs.

La première des formations proposée serait une formation aux NTIC (Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication) et plus spécialement à l'un ou plusieurs des domaines suivants : informatique, bureautique et internet.

1. passeport multimédia :
 - initiation : 120 francs (forfait de 6 heures).
 - Perfectionnement: 300 francs (forfait 10 heures).
2. abonnement pour l'utilisation d'Internet.
 - 60 francs → 5 heures.
 - 100 francs → 10 heures.
 - 150 francs → 20 heures.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : Ces tarifs semblent adaptés aux services rendus.

Délibération n°8 : INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

M. le Maire propose au vote du CM une indemnité de Conseil au receveur municipal chargé de gérer les fonds communaux.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

Délibération n°9 : REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les taux soumis au Conseil sont les taux maximums prévus par le CGCT (code général des collectivités territoriales).

Les représentants de l'opposition font remarquer que le CGCT prévoit que pour les communes comprises entre 3 500 et 9 999 habitants, les taux peuvent varier de 43% à 55%. La logique voudrait que pour la Commune de Fayence (environ 4 500 habitants) le taux soit de 46%. Cette somme représenterait une économie non négligeable sur 6 ans.

M. le Maire maintient sa position.

Vote : pour : 20 contre : 6 abs. : 0

NDLR : Il est bon de noter que ces indemnités de fonction du Maire et des adjoints ne sont pas des salaires ni des primes pour services rendus, d'ailleurs **ces indemnités ne sont pas imposables (environ 12600 Frs/mois pour le Maire et 4000 Frs/mois pour chacun des 8 adjoints.)**

L'esprit de ces indemnités de fonction devrait être une aide aux élus sans grandes ressources et pour les autres une compensation pour des manques à gagner ou des frais personnels générés par la fonction. Dans cette vue des choses le Maire et les 8 adjoints ne peuvent prétendre à se fixer des indemnités maximum.

Pour votre information complète sachez que votre conseil municipal ne s'est pas octroyé les 15% de plus autorisés pour les élus municipaux d'un chef lieu de canton.

Délibération n°10 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX COLONIES DE VACANCES

M. le Maire propose, une aide de 550 francs par enfant inscrit à l'une des colonies de l'ODEL-VAR.

Les représentants de l'opposition proposent d'étendre cette aide à tous les enfants de la Commune partant en colonies de vacances avec des organismes agréés.

Après discussion, le Maire demande au CCAS d'engager la réflexion sur cette proposition pour les prochaines vacances.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : La réflexion sur l'aide aux familles devrait s'inscrire dans un programme général dans le cadre du CCAS, ne se limitant pas à l'aide proposée aux colonies de vacances.

Délibération n°11 : TARIFS PISCINE.

M. le Maire propose l'augmentation des tarifs (voir tarifs piscine en annexe).

L'opposition n'approuve pas cette augmentation compte tenu du service réduit qui sera proposé à cause des travaux de réparation.

NDLR : aucun commentaire, si ce n'est que les tarifs devront être repropoés au vote du Conseil avant la fin de l'année pour le passage à l'euro.

Vote : pour : 20 contre : 6 abs. : 0

Délibération n°12 : TARIFS CENTRE AERE.

M. le Maire propose l'augmentation des tarifs (voir tarifs centre aéré en annexe).

Une adjointe propose l'ouverture du centre aéré aux enfants des parents venant en vacances !

M. le Maire ne s'y oppose pas dans la mesure des places disponibles !!!

Le groupe d'opposition rappelle les obligations réglementaires en matière d'ouverture des CLSH (centre de loisirs sans hébergement), véritable appellation du centre aéré. (encadrement, projet éducatif, projet pédagogique, organisation, moyens, etc.....). L'adjoint délégué au CLSH affirme que tout sera aux normes au moment de l'ouverture.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : la demande de prendre les enfants de vacanciers au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Fayence ressemble à un détournement du rôle premier du CLSH qui est de recevoir les enfants des familles de Fayence ayant une activité professionnelle ou qui ont le besoin d'alléger leurs charges de vie familiales.

L'ouverture du 9 juillet au 10 août répond d'ailleurs incomplètement à cette exigence, cela ne permet pas aux mères de familles de s'intégrer dans les emplois d'activités touristiques et de commerce, nombreux en juillet et en août.

Délibération n°13 : CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE RIOU BLANC : demande de subvention au département.

M. le Maire propose de solliciter le conseil général pour une subvention.

Les élus de l'opposition s'interrogent sur le retard pris dans cette affaire (pour mémoire le choix du maître d'œuvre remonte au 16 décembre 1999).

D'après le Premier adjoint une étude complémentaire était nécessaire !!!

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : Compte tenu de l'ancienneté du projet, il semble qu'il est temps et urgent de faire appel aux subventions.

Délibération n°14 : FONCIER : échange de terrain avec les consorts Low Beer : mise à l'enquête publique.

M. le maire propose la mise à l'enquête publique.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

NDLR : ce problème date de 12 ans, il est urgent d'y trouver une solution.

Délibération n°15 : REGULARISATION DU BAIL CONCERNANT LA TRESORERIE DE FAYENCE

M. le maire propose de renouveler le bail pour 9 ans.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

Délibération n°16 : REGLEMENT INTERIEUR : RECTIFICATION

M. le maire propose une réécriture de l'article 14 du règlement intérieur, plus conforme au Code Général Des Collectivités Territoriales.

L'opposition note avec satisfaction que sa remarque lors du Conseil municipal du 12 avril sur cet article a été prise en compte.

Délibération n°17 : DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES : RECTIFICATION

Ecoles, centre aéré

Vice-président : Dominique GAUDRIN

Membres : Véronique BATTIAU, Elisabeth BERTRAND, Annie OLIVIER, Noëlle LLORET, Michel COULOMB.

Délibération n°18 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DE L'OFFICE DU TOURISME

M. le Maire propose la désignation des délégués du Conseil municipal aux conseils d'administration du collège et de l'office du tourisme et **refuse l'entrée des élus de l'opposition** dans ces délégations.

CA du collège : Mmes Bertrand, Battiau, M. Gaudrin.

CA office du tourisme : Mmes Bertrand, Carpentier, M. Mazzoleni

L'opposition regrette le refus du Maire.

Vote : pour : 20 contre : 6 abs. : 0

Délibération n°19 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS INTER-COMMUNALE DU SIVOM (1 titulaire et 1 suppléant).

Tourisme (Mme BERTRAND, M. DEBRAY), **culture, animation** (Mme BERTRAND, M. DEBRAY), **affaires scolaires** (M. GAUDRIN, Mme BATTIAU), **affaires sociales** (Mmes MARTEL, OLIVIER), **aménagement du territoire et développement économique** (Mrs GUICHARD, DI MARCO), **environnement, salubrité publique** (M. METZ, Mme BATTIAU), **finances et administration générale** (M. TRUC, Mme BOURDERYE), **forêt, agriculture** (Mmes COLAS, BATTIAU), **lac de St. Cassien** (Mmes COLAS, BATTIAU), **sécurité publique** (Mrs METZ, GUICHARD), **réseaux** (M. REBUFFEL, Mme LOUBETTE), **Europe** (Mrs MAZZOLENI, DI MARCO), **voirie** (Mrs GAUDRIN, GUICHARD), **assainissement individuel** (Mrs REBUFFEL, MOUREU).

M. le maire refuse là encore la présence des élus de l'opposition.

L'opposition désapprouve cette vue des choses qui n'est pas de nature à renforcer le débat pluraliste tant nécessaire.

D'autre part les élus de l'opposition souhaitent qu'un débat municipal ait lieu sur l'orientation de la commune en matière d'intercommunalité, sur la jeunesse, la culture, le sport, le social, etc..., sans ce débat chacun intervient en son nom propre et non au nom de la commune.

Vote : pour : 20 contre : 6 abs. : 0

NDLR : Par son refus d'accepter, comme représentants dans ces commissions, des élus de l'opposition, M. le Maire manque de cohérence avec ses souhaits « d'opposition constructive » exprimés lors du premier conseil de ce mandat.

En s'en remettant au vote de son conseil municipal, au non de la démocratie, il y a certainement, sur ce sujet, un zeste d'hypocrisie. La réflexion généralement admise, « c'est le jeu ! », nous ramène dans une situation « politicienne » qui est très éloignée des espérances de l'AFIC, et nous démontre qu'il y a encore du chemin à parcourir.

Délibération n°20 : VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES.M. le maire propose que la vérification des installations soit effectuée par l'APAVE.

Vote : pour : 26 contre : 0 abs. : 0

Questions diverses.

M. le maire propose :

1. de faire une présentation publique de la nouvelle salle des fêtes le **lundi 11 juin 2001** à la salle du foyer des campagnes.
Y sont invités : le conseil municipal, les associations, les commerçants, la population.
2. d'organiser un apéritif aux artisans qui ont travaillé à la rénovation de la mairie le **vendredi 15 juin**.

il informe le conseil municipal :

1. il n'y a plus de représentant des douanes à Fayence.
2. deux subventions du conseil général viennent de nous être allouées : 15000Frs pour la cantine scolaire et 40000Frs d'allocation scolaire.

Les élus de l'opposition interviennent sur les points suivants :

- Un riverain de la RD 563 soutenu par des dizaines de personnes à mis en exergue le grave problème de sécurité sur le tronçon rond point du collège-quatre chemins (excès de vitesse). Il n'a pas à ce jour le sentiment que ce problème soit au centre des préoccupations des élus pas plus que des services de la DDE.
M. le maire cite l'arrêté du 7 juin 2000 qui classe la RD 563 comme voie bruyante.
NDLR : là encore il semble qu'il existe une incompréhension totale entre le demandeur, qui avance la notion de « DANGER », et M. le Maire qui répond avec la notion de bruit.
On est dans une situation de NON ECOUTE sur un sujet très grave.
- Des résidents du Puits du Plan Ouest et du hameau de Parroubaud luttent depuis 3 ans pour faire cesser un trouble manifeste de voisinage et de santé publique. En effet dans ce quartier, chez un particulier, on assiste à une prolifération anarchique de Chats (une centaine). Là encore toutes leurs interventions sont restées vaines et personne ne semble prendre la mesure de ce problème.
M. le maire indique qu'il interviendra auprès de la gendarmerie.
NDLR : M. le Maire informe le conseil, en réponse à l'exposé d'un élu de l'opposition, qu'un voisin concerné lui a dit que le problème était résolu, d'où l'absence d'action de la mairie. Au du problème nous ne pouvons pas croire qu'un voisin concerné ait pu dire cela.
Il est nécessaire que la municipalité prenne les responsabilités qui sont les siennes, et les administrations qu'elles soient juridiques, de santé publique, etc..., ainsi que les résidents du quartier la soutiendront sans aucun doute.
- Les élus de l'opposition ont appris par la presse la réélection de Monsieur GINESTA à la présidence du syndicat mixte de développement touristique de l'Est Varois. Celui ci souhaite passer la main à un de ses confrères du Pays de Fayence dans 3 ans. Les élus de l'opposition proposent d'avoir un débat sur cette question ainsi que sur le Pôle touristique au sein du conseil municipal et préparer ainsi l'avenir.
NDLR : il est tout de même surprenant que se soit par la presse locale que les élus, vraisemblablement pas que de l'opposition, aient appris la réunion de ce syndicat qui gère un des principaux atouts économiques de la commune.
- A la demande de mise à disposition d'un bureau pour le travail des élus de l'opposition, M. le maire a fait la proposition du prêt d'une salle de réunion 1 heure par semaine de 14h à 15h. Propos qui n'est pas jugé sérieux et en tout cas pas conforme à la réglementation.
Le bon sens l'emportera !

ANNEXE

Tarifs piscine :

Tickets à l'unité

Enfant de moins de 4 ans		gratuit
Enfant jusqu'à 12 ans	½ journée 4 F	journée 8 F
Adulte	½ journée 8 F	journée 16 F
Aquagym		35 F

Tickets d'abonnement

Enfant jusqu'à 12ans	150 F/30 entrées
	90 F/15 entrées
Adultes	360 F/30 entrées
	190 F/15 entrées
Aquagym	300 F/10 séances

Bracelet de consigne perdu 15 F/bracelet

Nocturne 8 F

Horaires

Journée	de 10 h 00 à 19 h 00
½ journée	de 15 h 30 à 19 h 00
Aquagym	de 19 h 00 à 20 h 00
Nocturne	de 21 h 00 à minuit

Tarifs Centre de Loisir Sans Hébergement

Journée

- 1 enfant	64 F
- 2 enfants	118 F
- 3 enfants	140 F

½ journée (le mercredi en période scolaire)

- de 8 h à 12 h	35 F
- de 13 h à 18 h	44 F

Quatre semaines et plus

- 1 enfant	58 F/jour/enfant
- 2 enfants	53 F/jour/enfant
- 3 enfants et plus	44 F/jour/enfant

LE COURRIER DES LECTEURS

Des adhérents nous ont écrit ou téléphoné en évoquant des problèmes qui les préoccupent,

- certains très anciens

- 1- La sécurité des voies de circulation, ce problème a fait l'objet d'une intervention des élus de l'opposition au dernier conseil municipal du 29 mai 2001 et un article de Var Matin du 2 juin 2001 a relaté l'action de Monsieur

Edouard KORZACK, entreprise depuis plus d'un an, concernant le réel danger du tronçon les 4 chemins- le collège de la RD 563.

- 2- Les nuisances très importantes provoquées par la concentration, dans une propriété privée, de chats, nourris mais non soignés ni surveillés. Courant 2000, des actions ont abouti à des décisions qui malheureusement n'ont pas été appliquées par les autorités concernées. Les riverains aujourd'hui sont obligés de recommencer leurs actions vers l'administration judiciaire. Ce problème a également fait l'objet d'une intervention des élus de l'opposition au dernier conseil municipal du 29 mai 2001.

- d'autres plus génériques

- 1- Le manque de protection réglementaire efficace pour des animaux domestiques parfois mal traités.
- 2- Les errements des autorisations de construction pas toujours comprises par le voisinage.

- quelques fois très spécialisés

1. L'absence en Mairie des relevés des taux de radioactivité dans le Pays de Fayence. Il ne faut surtout pas que les habitants du Pays de Fayence s'inquiètent inutilement, mais les directives existent, françaises ou européennes, concernant les informations à tenir à la disposition de tous.

- souvent localisés

- 1- La falaise instable dans le quartier de l'Estrade,
- 2- La disposition des poubelles de déchets ménager et de tri organisé, pour ce cas, un habitant du Maluby attend toujours une réponse du Maire à une lettre transmise le 29 mars 2001. Un mois plus tard une relance directe de l'adjoint au Maire chargé de ces problèmes a permis de régler 60% de la réclamation de cet habitant. Encore, un petit effort, et elle sera entièrement satisfaite; affaire à suivre.....
- 3- L'entretien d'un canal, le RAY, prenant sa source à BOURIGAILLE au nord de Maluby. Ce RAY fait partie du patrimoine local, il fait partie de l'image des quartiers traversés et rend bien des services.
- 4- « Le cèdre du Liban » dont l'existence est menacée par le tracé de rénovation de la RD19.

Tous ces problèmes et interrogations ont été portés à notre connaissance. Pour toutes ces préoccupations nous alerterons les administrations après investigations et la constitution d'un dossier explicatif.

Notre volonté est d'être tenace, l'objectif est d'obtenir des réponses et de vous en tenir informé.

LA VIE DE L'AFIC

Nos amis de Var Matin, nous ont fait un coup de publicité sympathique après nous avoir rencontrés lors d'une réunion de bureau de l'AFIC.

Leur perception de notre association est intéressante, en effet, la diffusion d'une information rapide et précise devrait déboucher sur un « **plus grand intérêt** » du « **plus grand nombre** » pour les affaires municipales, de là à percevoir une surveillance de fait, il n'y a qu'un pas.

Nous pouvons les remercier de leur article et nous pensons avoir compris qu'eux-mêmes avaient quelques difficultés pour obtenir des informations sur la vie locale auprès de la Mairie.

Espérons que nos actions aident au changement.

Pour faire suite à l'assemblée constituante de l'AFIC du 27 mars 2001, nous vous proposons de réserver « la troisième semaine de septembre 2001 » pour la tenue de la 1^{ère} assemblée générale ordinaire de l'AFIC.

L'AFIC et **PARLONS-EN** s'organisent de mieux en mieux, des bonnes volontés nous rejoignent pour la rédaction, la relecture et la diffusion de la lettre périodique.

Ce numéro 3 suit le troisième conseil municipal d'après élection, nous tenons le rythme, c'est bien ! Nous avons un bon écho sur le contenu ainsi que sur le ton non polémique des textes, preuve que cela correspond bien à un vide à combler.